



EN BREF :

- Chenilles défoliatrices : des traitements sont faits pour réprimer surtout les fausses-arpenteuses du chou.
- Cécidomyie du chou-fleur : la MRC de Joliette est à son tour reconnue positive.
- Taches alternariennes : légère progression à certains endroits.
- Poursuivez le dépistage de vos champs de crucifères tout au long de leur développement afin de pouvoir intervenir contre les ravageurs au bon moment.

CHENILLES DÉFOLIATRICES

Encore cette semaine, des interventions sont nécessaires pour réprimer les chenilles défoliatrices présentes dans les champs de crucifères. Ce sont toujours les fausses-arpenteuses du chou qui sont à surveiller. Elles sont présentes en grand nombre et ont beaucoup d'appétit. Avec les températures chaudes, elles se développent rapidement. De plus, elles sont plus difficiles à contrôler lorsqu'elles sont plus grosses.

Continuez de visiter régulièrement vos champs. Vous pourrez ainsi faire des traitements pour protéger vos crucifères des chenilles défoliatrices dès que les seuils d'intervention seront atteints. Ces seuils varient de 5 % à 30 % de plants porteurs de chenilles toutes confondues (fausse-arpenteuse du chou, fausse-teigne des crucifères et piéride du chou) en fonction de la culture et de son stade de développement. Vous retrouverez dans le document « Ravageurs et maladies des crucifères - Manuel de l'observateur » la biologie et les méthodes de dépistage des ennemis des crucifères. Vous pouvez vous procurer le bon de commande pour ce document à l'adresse Internet suivante : http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/73DC83DE-495B-4EEC-ACE5-3C9FC119571C/0/rap_bon_commande.pdf.

CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a décelé la présence de la cécidomyie du chou-fleur dans la MRC de Joliette. Les municipalités de cette MRC sont dorénavant concernées par la réglementation en vigueur sur la cécidomyie du chou-fleur. Voici la liste des 10 municipalités comprises dans cette MRC : Crabtree, Joliette, Notre-Dame-de-Lourdes, Notre-Dame-des-Prairies, Saint-Ambroise-de-Kildare, Saint-Charles-Borromée, Sainte-Mélanie, Saint-Paul, Saint-Pierre et Saint-Thomas.

Il est très important que vous consultiez votre conseillère ou votre conseiller horticole à ce sujet!

Lors d'une identification de l'insecte par l'ACIA, celle-ci informe rapidement la ferme concernée de la présence de la cécidomyie du chou-fleur.

Il est très important par la suite que la ferme touchée **communique rapidement avec sa conseillère ou son conseiller horticole** afin d'évaluer la situation.

Voici quelques services que pourrait vous rendre votre conseillère ou votre conseiller lorsque l'un de vos champs est infesté par la cécidomyie du chou-fleur :

- Évaluation de la situation et de l'importance de l'infestation.
- Dépistage dans vos autres champs.
- Évaluation de la stratégie d'intervention à adopter.
- Plan d'action pour l'année 2006.

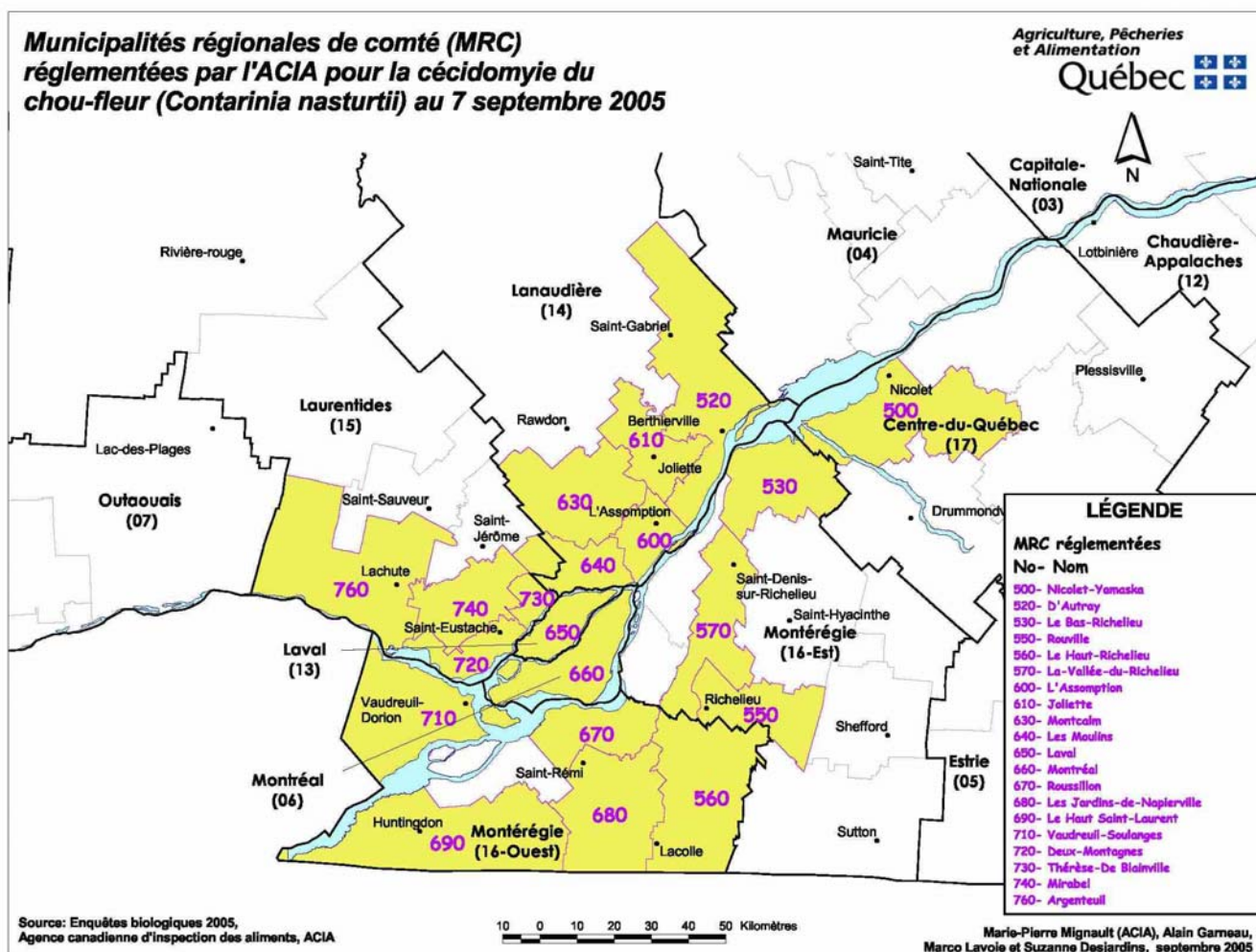
Stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention au niveau de l'usage d'insecticides homologués en serre et en champ vous a été présentée dans l'avertissement No 04 (<http://agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04cru05.pdf>) du 31 mai 2005. Consultez les étiquettes des insecticides homologués présentés dans l'avertissement No 04 pour connaître la liste de crucifères où des applications sont permises. L'avertissement No 12 (<http://agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a12cru05.pdf>) du 15 juillet 2005 vous donne d'autres informations et pratiques supplémentaires à adopter au niveau de la stratégie d'intervention dans les champs infestés.

Le bulletin d'information No 03 (<http://agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03cru05.pdf>) du 8 juillet 2005 décrit la cécidomyie du chou-fleur, son cycle vital et les dommages qu'elle occasionne.

Carte à jour

Voici une carte qui indique les MRC et territoire réglementés au Québec en date du 7 septembre 2005 :



Rappel important

Nous vous rappelons que les légumes faisant partie de la famille des crucifères destinés à la vente pour le marché frais ou la transformation peuvent être expédiés sur tous les marchés, locaux ou d'exportation, **sans aucune restriction**.

TACHE ALTERNARIENNE

À certains endroits, on observe une légère progression de la tache alternarienne.

Cette maladie provoque des taches qui peuvent apparaître sur le feuillage de plusieurs cultures de crucifères dès le début de la végétation. Celles-ci peuvent s'étendre sur les parties commercialisables des plants, telles les pommes et les inflorescences. Lors de l'entreposage des choux, les lésions peuvent s'agrandir et être envahies par des bactéries et des champignons secondaires qui causent une pourriture plus avancée sur les pommes. Les choux sont alors de mauvaise qualité et sont difficilement vendables.

Le temps humide (pluie, rosée) et relativement chaud favorise le développement de ces maladies et leur dissémination par le vent, les éclaboussures de pluie, la machinerie agricole, les humains et les animaux.

Les seuils d'intervention pour les taches alternariennes sont variables selon le type de crucifère, son stade phénologique, sa destinée commerciale ainsi que les conditions climatiques. En général, on recommande de commencer à faire des traitements préventifs dès l'apparition des premières taches. De plus, les choux destinés à l'entreposage doivent bénéficier d'une protection avant la récolte.

DÉPISTAGE

Tout au long de la saison, nous avons attiré votre attention sur les principaux problèmes que vous êtes susceptibles de rencontrer dans vos champs. Vous savez qu'il est important de surveiller la présence d'insectes et l'apparition de maladies sur vos crucifères tout au long de leur développement. Le dépistage des champs doit donc se poursuivre jusqu'à la récolte. Il faut évaluer les dommages et vérifier si les seuils d'intervention sont atteints en fonction du stade de la culture, du marché visé, des conditions climatiques actuelles et à venir, etc. Si vous vous interrogez sur la pertinence de faire un traitement contre un ou des ravageurs, n'hésitez pas à consulter vos conseillères et vos conseillers horticoles. **Si vous devez intervenir, respectez en tout temps les délais d'attente indiqués sur les étiquettes des pesticides avant de procéder à la récolte.**

Les insectes ont besoin de chaleur pour compléter leur cycle biologique. S'ils présentent une menace pour vos crucifères, utilisez des **insecticides homologués** pour les réprimer. Une liste d'insecticides homologués selon les cultures et les insectes ravageurs est disponible dans le bulletin d'information **No 01** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru05.pdf>) du 6 mai 2005.

Habituellement, les conditions climatiques automnales (périodes de mouillure prolongées par la pluie et les rosées matinales persistantes) sont propices au développement et à la progression des maladies.

Il est possible de protéger les crucifères vulnérables à certaines maladies telles que le mildiou et les taches alternariennes à l'aide de **fongicides homologués**. Vous retrouverez dans le bulletin d'information **No 01** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru05.pdf>) du 6 mai 2005 une liste de fongicides homologués pour lutter contre ces maladies selon les cultures. Les renseignements sur les répétitions d'application, s'il y a lieu, sont indiqués sur les étiquettes de ces produits. Pour limiter les risques de



développement de résistance du mildiou et des taches alternariennes, assurez-vous de ne pas toujours utiliser le même produit et de faire une rotation des familles de fongicides. Vous retrouverez ces familles dans le tableau du bulletin d'information No 01 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru05.pdf>) du 6 mai 2005.

Quant aux maladies bactériennes (nervation noire, pourriture molle bactérienne et tache bactérienne) et la hernie, on peut limiter les dommages et éviter la contamination de nouveaux sites si on adopte des mesures préventives. Il est donc préférable :

- D'effectuer les travaux au champ lorsque le feuillage des crucifères et le sol sont asséchés.
- De terminer vos travaux journaliers par les champs infectés.
- De désinfecter la machinerie, les équipements et les vêtements ayant été en contact avec des plants malades avant de circuler dans les champs où les maladies ne sont pas présentes.
- De détruire, déchiqueter et incorporer rapidement au sol les débris de culture infectés par la nervation noire ou la tache bactérienne pour éviter d'avoir des problèmes dans vos champs les années suivantes.

Au cours des prochaines semaines, il est possible que les avertissements crucifères ne vous parviennent pas hebdomadairement. Par contre, vous serez informés dans les plus brefs délais de toute nouveauté ou développement qui se produiraient (ex. : cécidomyie du chou-fleur).

Texte de la cécidomyie du chou-fleur rédigé par :

Danielle Roy, agronome, Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, L'Assomption, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Mélissa Gagnon, agronome

Avertisseuse crucifères

Agro-Production Lanaudière inc.

741-A, rue Principale, St-Liguori (Québec) J0K 2X0

Téléphone : (450) 756-8183 - Télécopieur : (450) 756-0874

Courriel : apl@pandore.qc.ca

Édition et mise en page : Rémy Fortin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

**© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 20 – crucifères – 8 septembre 2005**

